



Résultat de l'Emission d'OCEANE 2022

Paris, le 30 octobre 2017. Atari S.A (la « **Société** ») a initié une émission d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« **OCEANE** ») à échéance 2022, rémunérées au taux de 5,5 % l'an payable semestriellement, de valeur nominale unitaire de 0,47 euro par OCEANE et convertible sur la base d'une action pour une OCEANE ; cette émission était d'un montant maximum de 4 331 684,50 euros avant exercice de la clause d'extension (l'« **Emission** »). Les détails de l'Emission ont fait l'objet d'un prospectus (le « **Prospectus** ») qui a reçu le visa numéro 17-520 en date du 28 septembre 2017 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le nombre d'OCEANE souscrites représentant moins de 75% du nombre d'OCEANE proposé à la souscription, Il a été laissé la faculté aux souscripteurs, conformément aux dispositions du Prospectus, d'exercer leur droit de rétractation pendant 48 heures et ce jusqu'au 26 octobre 2017 à minuit.

Le 27 octobre 2017, à l'issue de la période de rétractation, le Conseil d'administration de la Société a constaté le montant final de l'Emission, soit 5.494.327 OCEANE au prix unitaire de 0,47€ pour un montant global de 2.582.333,69 euros. A ce titre, Ker Ventures (holding de Frédéric Chesnais, PDG d'Atari) a souscrit à 851.532 OCEANE pour un montant de 400.220,04 euros, et Monsieur A. Zyngier a souscrit à 106.383 OCEANE pour un montant de 50.000,01 euros.

Conformément aux dispositions du Prospectus, le produit de l'OCEANE permettra à la Société de poursuivre le financement de sa croissance organique.

Les OCEANE coteront à partir du 2 novembre 2017 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sous le code ISIN FR0013284452.

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com

Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 - atari@calyptus.net